



Assemblée générale

Distr. limitée
15 septembre 2010
Français
Original : anglais

**Soixante-cinquième session
Deuxième Commission**

Organisation des travaux de la Deuxième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Deuxième Commission seront indiquées dans la lettre que le Président de l'Assemblée adressera à la présidence de cette commission (A/C.2/65/1). On trouvera des informations d'ordre général sur ces questions dans la liste annotée (A/65/100).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir l'annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de celle-ci (A/65/150), des dispositions qu'elle a prises au début de la session en cours pour l'organisation des travaux (A/65/250) et de la documentation disponible. Le nombre de séances suggéré pour le débat général sur les questions renvoyées à la Commission est dicté par l'expérience.

Liste des documents

3. On retiendra que l'additif à la présente note (A/C.2/65/L.1/Add.1) contiendra la liste des documents soumis au titre des différents points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission.

Pratiques et méthodes de travail

4. En application de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, et en particulier des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la section C de son annexe, la Deuxième Commission utilise ou étend la pratique des débats interactifs et instaure celle des séances de questions.



Durée des interventions

5. La Deuxième Commission a décidé de limiter les déclarations à 5 minutes pour tous les points de l'ordre du jour et à 10 minutes dans le cadre du débat général, étant entendu que le texte intégral des déclarations peut être distribué dans la salle de réunion. Les délégations qui souhaitent que le texte intégral soit distribué doivent en fournir 250 exemplaires aux fonctionnaires des conférences.

Services de conférence et dispositions relatives aux réunions

6. Compte tenu des services de conférence disponibles pour les grandes commissions de l'Assemblée générale, une moyenne de six séances officielles par semaine a été prévue pour la Deuxième Commission. Sauf indication contraire, les séances commenceront à 10 heures et à 15 heures dans la salle du Conseil économique et social dans le bâtiment de la pelouse nord. À ce propos, l'Assemblée générale a décidé de rappeler aux délégations que la ponctualité est de la plus grande importance pour que les travaux soient organisés de manière efficace et harmonieuse et que l'Organisation puisse faire des économies. Comme elle l'a décidé, il ne sera plus nécessaire qu'au moins un quart des membres de la Commission soient présents pour qu'une séance puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse avoir lieu.

Consultations

7. Vu les mesures financières touchant les services de conférence et comme l'indique le programme de travail, certaines séances officielles allouées à la Deuxième Commission seront réservées aux consultations menées sous la présidence des membres du Bureau de la Commission, afin que celles-ci puissent bénéficier de tous les services voulus. Suivant la pratique établie, les consultations serviront à formuler des observations générales sur les propositions et à les adopter *ad referendum*. Tous les travaux de rédaction s'effectueront dans le cadre de consultations (sans interprétation ni autres services), sous la direction des coordonnateurs/facilitateurs désignés.

Rapport du Conseil économique et social

8. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la question intitulée « Rapport du Conseil économique et social » devrait être examinée dans son intégralité en séance plénière; en revanche, le Bureau a précisé que les différentes sections du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées en chaque cas par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

Conclusion des travaux de la Commission

9. Étant donné le nombre des séances allouées à la Deuxième Commission, il est proposé que celle-ci fixe au 23 novembre 2010 la date d'achèvement de ses travaux.

Annexe

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission

<i>Date-heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 13 au 17 septembre 2010		
Vendredi 17 septembre		
15 heures		Organisation des travaux
Semaine du 4 au 8 octobre 2010		
Lundi 4 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Discussion sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission Débat général
Mardi 5 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Débat général (<i>suite</i>)
Mercredi 6 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Débat général (<i>suite et fin</i>)
Semaine du 11 au 15 octobre 2010		
Lundi 11 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 18	Questions de politique macroéconomique : b) Système financier international et développement c) Viabilité de la dette extérieure et développement
Mardi 12 octobre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 18 b) et c)
Mercredi 13 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 25	Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies
Jeudi 14 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 19	Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 25

<i>Date-heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 15 octobre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 19
Semaine du 18 au 22 octobre 2010		
Lundi 18 octobre¹		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 23	Groupe de pays en situation particulière : a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
Mardi 19 octobre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 23 a) et b)
Mercredi 20 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 22	Mondialisation et interdépendance : a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
Jeudi 21 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 24	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) b) Coopération pour le développement industriel
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 22 a) et b)

<i>Date-heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 22 octobre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 24 a) et b)
Semaine du 25 au 29 octobre 2010		
Mardi 26 octobre		
10 heures-13 heures	Point 17	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
Mercredi 27 octobre		
10 heures-13 heures	Point 22	Mondialisation et interdépendance :
		c) Migrations internationales et développement
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 17
Judi 28 octobre		
10 heures-13 heures	Point 26	Développement agricole et sécurité alimentaire
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 22 c)
Vendredi 29 octobre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 26
Semaine du 1^{er} au 5 novembre 2010		
Lundi 1^{er} novembre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 20	Développement durable :
		a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
		b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
		c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
		d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

<i>Date-heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
		<p>e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique</p> <p>f) Convention sur la diversité biologique</p> <p>g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire</p> <p>h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable</p> <p>i) Harmonie avec la nature</p>
Mardi 2 novembre		
10 heures-13 heures	Point 20	Développement durable, alinéas a) à i) (<i>suite et fin</i>)
15 heures-18 heures	Point 21	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
Mercredi 3 novembre		
15 heures-18 heures		Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 20 a) à i) et 21
Jeudi 4 novembre²		
10 heures-13 heures	Point 61	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
	Point 132	Planification des programmes
15 heures-18 heures	Point 18	Questions de politique macroéconomique :
		a) Commerce international et développement
Vendredi 5 novembre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 18 a), 61 et 132

<i>Date-heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 8 au 12 novembre 2010		
Lundi 8 novembre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2010) Conférence de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2010 pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial
Mardi 9 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Jeudi 11 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Semaine du 15 au 19 novembre 2010		
Mardi 16 novembre		
10 heures-13 heures		Décision concernant les projets de propositions
Mercredi 17 novembre		
		<i>Jour férié à l'ONU (observé)</i>
Jeudi 18 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Semaine du 22 au 26 novembre 2010		
Lundi 22 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant tous les points en suspens
Mardi 23 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant tous les points en suspens
	Point 120	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale³ Conclusion des travaux de la Deuxième Commission

¹ Une manifestation parallèle aura lieu à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

² Une manifestation parallèle aura lieu à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée internationale de l'alimentation.

³ Ce point est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et pour suite à donner.